

Le 8 mai de l'année 1765, Jean Servais, en tant qu'époux d'A. Elisabeth Simon, veuve en premières noccs du fondateur de cloches Pierre Ritter d'Eich, réclama à la paroisse de Linster le payement des frais de refonte d'une cloche livrée par le défunt Ritter⁵⁶).

Jean Servais décéda le 28. 3. 1781 et fut inhumé au cimetière des Récollets.

L'union Servais-Simon semble être restée sans progéniture.

II 1) MARIE-CATHERINE

Née à Luxembourg le 14. 7. 1738, elle épousa vers 1769*) Henri Ambroise HENCKE, né en 1738 à Lennep, localité située dans la boucle que la Wupper forme au sud de Remscheid.

Ce personnage doit retenir notre attention, car il fut le premier «protestant» autorisé à s'établir à Luxembourg. Nous en parlons, ainsi que de ses descendants, aux Annexes.

II 2) FRANÇOIS I

Ce fils des époux Jean Servais-Schreiber naquit en 1743 et fut pris en 1758 en apprentissage par l'orfèvre J. B. Weyrich⁵²).

En 1766 notre «garçon orfèvre» fut mêlé à une affaire de mutinerie au Collège des Jésuites. Appréhendé pour avoir «affiché un billet», il fut saisi avec cinq élèves du Collège et amené à la prison du Conseil Provincial où ils restèrent huit jours «au pain et à l'eau»⁵³).

Après sa jeunesse agitée, François Servais se mua en parfait maître orfèvre, en quelle qualité il est cité en 1778 aux Aides et Subsidés⁵⁴).

Lors des fêtes de l'«Inauguration» de l'empereur Léopold II, le 25. 8. 1791, en présence des ducs Albert et Christine de Saxe-Teschén, François Servais faisait partie, en qualité d'ordonnance, de la Garde des Bourgeois placée sous le commandement du major J. P. Schaar⁵⁵). Et lors du blocus de 1794/95 il était un des chasseurs volontaires aidant la garnison autrichienne et commandés par le baron de Boland (v. fasc. XV, p. 59)⁵⁶).

Enfin nous retrouvons son nom en l'an VIII (1799-1800) sur une liste dressée par le contrôleur Souchet, chargé d'examiner si les orfèvres de l'époque tenaient des livres en conformité à la loi du 19 brumaire an VI concernant les métaux précieux. Soit dit en passant: tous les orfèvres de la ville de Luxembourg furent trouvés plus ou moins en défaut et tous furent menacés de sanctions sévères⁵⁷).

*) Il ne nous a pas été possible de découvrir la date et le lieu de mariage, des traces n'existant ni à Luxembourg ni à Schleiden.